



Une question ? Consultez notre FAQ

Quelles spécialités sont préconisées pour intégrer le CPES ?

Il est recommandé de suivre en terminale 2 spécialités scientifiques (Physique-Chimie, SVT, Biologie-Ecologie, Mathématiques).

Quelle moyenne générale est requise pour être accepté(e) en L1 ?

La sélection ne repose pas sur la moyenne, celle-ci étant variable d'un lycée à l'autre. L'évaluation prend en compte plusieurs critères : l'ensemble des notes, avec une constance dans toutes les matières en raison de la nature pluridisciplinaire de la formation, le rang dans la classe pour ces matières, les avis des enseignants, ainsi que la lettre de motivation, qui est un document obligatoire.

Quelle est la charge de travail ?

Les emplois du temps ne sont pas surchargés et l'accompagnement personnalisé y est inclus. Le CPES permet aux étudiants de poursuivre leurs activités extrascolaires et d'approfondir les thématiques vues en cours sur le temps personnel.

Combien d'heures de cours a-t-on par semaine ? A-t-on cours le samedi ?

L1 : 22h (80% au lycée et 20% à l'université)

L2 : 28h de cours par semaine (50% au lycée et 50% à l'université)

L3 : 30h (20% au lycée et 80% à l'université).

Les cours le samedi sont exceptionnels.

Est-ce qu'il y a des stages ? Si oui combien et de quelle durée ?

Il y a un stage de 15 jours dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en L2 puis un second stage d'une durée de 2 mois en L3, dans tout type de structure en lien avec les enjeux environnementaux.

Quel est l'effectif des classes ?

N'excède pas les 40 élèves.

A-t-on des cours en amphithéâtre ?

Les cours sont dispensés majoritairement en salle de classe. Mais quelques cours sont parfois enseignés dans un amphithéâtre.

Où ont lieu les cours ?

Les cours se déroulent au Lycée Descartes ainsi qu'à la faculté de Sciences et Techniques.

Quels sont les débouchés ?

L'étudiant titulaire d'une licence peut poursuivre ses études dans des Masters tels que :

- Master Transition énergétique et Territoires - École des ponts
- Master Sciences de l'Évaluation Environnementale et des Risques - École des Mines de Saint-Étienne
- Master Gestion des Territoires et Développement Local - Université Angers
- Master international « Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement » (Master 3A) - L'Institut Agro Montpellier
- Master Biodiversité, Écologie et Évolution - Muséum national d'Histoire naturelle

Il peut également intégrer une école d'ingénieur.